



Assemblée générale

Distr. limitée
22 février 2023
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

21 février-1^{er} mars 2023

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Azela G. Arumpac-Marte (Philippines)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

B. Examen de la version révisée de la proposition faite par la Libye aux fins de renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. La version révisée du texte proposé par la Libye aux fins du renforcement du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales ([A/53/33](#), par. 98) a été évoquée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 304^e et 305^e séances du Comité spécial, le 21 février, et à la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, le 22 février.
2. La délégation auteure a rappelé les circonstances qui l'avaient conduite à faire la proposition et souligné que le Comité spécial l'examinait depuis 1998. Elle a également rappelé que la proposition avait notamment pour objet de réfléchir à des moyens et méthodes qui puissent, conformément aux dispositions des Articles 10, 11 et 14 de la Charte des Nations Unies, renforcer le rôle joué par l'Assemblée générale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'envisager des moyens de resserrer les liens de coopération entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et d'examiner les suggestions visant à faire que la composition du Conseil de sécurité soit véritablement représentative des États Membres de l'Organisation et tienne compte du principe de la répartition géographique. Elle a souligné que sa proposition et d'autres propositions dont le Comité spécial était saisi se recoupaient mais ne faisaient pas double emploi, précisant qu'il n'y avait pas non plus chevauchement avec d'autres efforts en cours ailleurs dans l'Organisation.
3. Plusieurs délégations se sont de nouveau dites favorables à ce que la proposition continue d'être examinée et ont souligné que celle-ci méritait de faire l'objet de véritables délibérations et discussions constructives et axées sur les résultats.



4. D'autres délégations ont estimé que la proposition était de celles qui faisaient double emploi ou qui ne cadraient pas avec les efforts de revitalisation entrepris dans d'autres entités de l'Organisation. Certaines délégations ont déclaré que la proposition ne répondait pas à un besoin précis puisque la relation entre les différents organes de l'Organisation était bien définie, sans équivoque, dans la Charte. Il a également été déclaré que la proposition n'était pas pragmatique et qu'il ne pouvait pas y être donné suite.
